



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Editorial

La cérémonie des vœux à la population s'est déroulée le dimanche 14 janvier 2018 à la salle des fêtes. Lors de celle-ci, et avant le discours de M. le Maire, une rétrospective réalisée par la commission Communication et Informations dirigée par M. Denis Drousie, conseiller délégué, a été diffusée et a permis de retracer succinctement les différentes actions municipales et associatives menées dans la commune au cours de l'année 2017.

M. le Maire a débuté son discours par la difficulté, pour certains membres de l'assistance venus à la cérémonie, à trouver une place de stationnement. Ces difficultés sont dues à la réfection de la place de Nice qui s'éternise un peu pour des raisons techniques mais aussi par la trêve des confiseurs et les différentes intempéries que subit notre région depuis le début de cette nouvelle année. Mais comme le dit si bien le proverbe « *Qui va doucement va sûrement* ». L'an prochain, nous serons accueillis dans un tout nouvel espace d'autant plus que la municipalité vient de faire l'acquisition d'une maison et d'un terrain. Le terrain permettra de faire la liaison entre la place de Nice et le parc des monuments aux morts. Cet aménagement permettra de donner un autre aspect environnemental au secteur. Quant à l'habitation, une réflexion va être menée pour en déterminer son avenir ainsi que celui des bâtiments annexes.

Cet ensemble d'aménagements, supervisé par messieurs Gérard Maugars et Daniel Philippe, adjoints chargés des voiries, sera complété par la réfection totale de la rue du 06 septembre 1914, comme cela avait été annoncé l'an dernier. Ceux-ci se feront en collaboration avec les services du conseil régional pour la partie voirie et les services de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour l'aménagement des trottoirs et les stationnements. Ces travaux engendreront une nouvelle fois la gêne dans le quotidien des riverains, et pour les plus récalcitrants d'entre eux de nouvelles réflexions désobligeantes et critiques. Mais il faut savoir être patient et compréhensif car des travaux d'une telle ampleur ne peuvent avoir lieu du jour au lendemain sans provoquer quelques désagréments.

Mais les travaux ne s'arrêteront pas sur ce seul secteur. En effet, concernant les voiries, la rue Armand Beugnies verra la poursuite des travaux pour finaliser le premier tronçon et démarrer le second qui s'étendra jusqu'à la place de Rocq. M. le Maire a contacté le conseiller départemental pour une sollicitation de rencontre afin de l'informer de l'historique réel de la demande d'aménagement de cette rue où la vitesse est parfois excessive, une grande ligne droite sans obstacle permettant des excès qui sortent de la norme. Mais ce n'est pas dans cette portion de voirie que fut enregistré le 13 octobre dernier à 7h du matin le record de vitesse dans notre commune. En effet, un véhicule a été enregistré à près de 160 km/h (oui, vous avez bien lu) dans la rue René Fourchet : inconscience et irresponsabilité.

Cela fait maintenant plus de 20 ans que des travaux d'amélioration de cette voirie ont fait l'objet de demandes de la part de la municipalité. Un sujet déjà largement évoqué lors de précédents vœux avec à la clé un certain nombre de propositions émanant du conseil régional et des élus de notre commune. Ces propositions ont été rejetées par l'ensemble des équipes municipales successives mais aussi par les instances régionales pour divers motifs : faisabilité, coût, financement, découpage des travaux, etc.

En 2018 va démarrer un chantier de plusieurs années : la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public. Ainsi, dès cette année, des travaux extérieurs dans les cours des établissements scolaires se dérouleront durant les vacances pour un coût avoisinant les 90 000€. A cela, il faut ajouter les accès de l'école du Centre, de la médiathèque, de la salle des fêtes et du restaurant scolaire qui se réaliseront en même temps que la réfection de la place. Le coût total des travaux sur ces trois années n'est pas négligeable puisqu'il s'élèvera à plus de 310 000€.



L'aménagement de l'espace de détente de la Feutrerie, situé au pied de la piscine, se poursuivra avec l'ajout de jeux complémentaires pour les jeunes enfants, l'apport d'agrès de musculation pour les adolescents et l'aménagement d'un parcours de santé. En effet, cet espace est utilisé par de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, et on y dénombre parfois plus d'une centaine de personnes. Cet apport finalisera l'aménagement de cette ancienne zone d'activités industrielles (à l'origine, il s'agissait des glaceries et de l'usine de Feutre de Recquignies) longtemps inoccupée, pour un coût approchant les 340 000€.

Pour en terminer avec les différents investissements, M. le Maire, conformément à l'engagement qui avait été pris par son équipe lors de la campagne municipale, a abordé l'un des principaux investissements attendu par de nombreuses personnes, notamment les associations sportives et les écoles, à savoir la salle des sports. Après de nombreuses péripéties, le dépôt du permis de construire a été déposé le 11 janvier et le chantier devrait débuter dans le courant de l'année avec une mise à disposition espérée à la rentrée 2019. Il s'agit là d'un investissement financier important pour notre ville, estimé à plus de deux millions d'euros, et financé par des fonds propres, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt. Cette salle sera homologuée pour accueillir des compétitions à caractère départemental et comprendra une aire sportive de 1 228m², quatre vestiaires, six salles de rangement et pourra accueillir 250 personnes. Elle sera, bien entendu, accessible aux personnes à mobilité réduite. Une présentation de ce nouvel édifice communal sera faite auprès des associations réchigniennes lorsque le permis sera accepté (toutes les garanties ont été prises pour que cela soit le cas avec le travail réalisé en amont avec le service instructeur, la commission d'accessibilité et les différents acteurs du projet).

L'ensemble des investissements énoncé, en dehors des voiries, s'élève à plus de trois millions d'euros qui seront financés par les fonds propres de la ville, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt. Une somme qui sera prélevée sur les excédents des années précédentes et qui faisait dire à certains que la ville avait trop d'argent sur son compte. Le détail des dépenses sera bien entendu mis à la connaissance du public par le biais du journal municipal. A noter que des subventions ont été obtenues par le travail des services administratifs et qui permettront de réduire les coûts. M. le Maire a tenu à rassurer l'assistance en informant que les taux communaux d'imposition ne subiront pas de hausse cette année, comme c'est le cas depuis maintenant 25 ans ! Avec les nouvelles mesures gouvernementales qui se mettent en place, il faudra toutefois être très vigilant sur les finances locales pour les années à venir. Madame Martine Haution, directrice générale des services, et les services administratifs et techniques, en collaboration avec les élus, auront la lourde tâche de veiller à cela.

M. le Maire a ensuite évoqué un tout autre domaine, à savoir les festivités qui prennent de plus en plus d'ampleur avec toutes les manifestations qui se déroulent tout au long de l'année sous la conduite de M. Jean-Paul Vicente, adjoint aux fêtes et à la culture, aidé, pour ce faire, par son équipe. Ensemble, ils ont concocté un programme culturel important, diversifié, adapté aux différentes générations et aux différents goûts de toutes et tous, avec quelques surprises à la clé. Avec l'aménagement de la place de Nice, la fête foraine de Recquignies qui se déroule le premier week-end de juillet, comme chacun le sait, sera revue dans son organisation. Concernant celle du hameau de Rocq, celle-ci avait traditionnellement lieu mi-août. Pour des raisons de calendrier, de disponibilité des groupes et de période de congés, elle va être déplacée à la fin du mois d'août et sera améliorée avec la mise en place, notamment, d'une brocante tant attendue par les riverains. M. le Maire a tenu à remercier les associations de la commune. Chaque jour de la semaine, du mois et de l'année, elles participent à la vie communale. Certes, certaines sont plus visibles que d'autres mais elles sont toutes présentes.

Ensuite, M. le Maire a abordé un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre l'année dernière, et ce parfois pour des raisons personnelles, à savoir les rythmes scolaires. Lors des conseils d'école, les enseignants et les parents d'élèves n'avaient fait aucune opposition et avaient approuvé la proposition de la commission scolaire, menée par Madame Sylvie Mutte, de reconduire la semaine des 4 jours et demi pour la période scolaire 2016/2017. Cette proposition était due aux engagements de la municipalité envers les organismes extérieurs qui animaient les ateliers mais aussi par une prise du décret tardif le 28 juin pour une mise en application le 1^{er} septembre.

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution
Vendredi 23 mars 2018

Date de dépôt limite des articles
Mercredi 07 mars 2018

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction..

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République
59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50
contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Après avoir rencontré l'inspecteur d'académie il y a quelques semaines, celui-ci a autorisé l'organisation d'un conseil d'école extraordinaire afin de prendre une position sur la mise en place du nouveau rythme scolaire applicable en septembre 2018. Lors de celui-ci, en commun accord avec les directrices et directeurs des quatre établissements scolaires ainsi que la majorité des représentants des parents d'élèves et des délégués départementaux de l'éducation nationale, il a été entériné le retour de la semaine des quatre jours. Ceci, dans le seul intérêt de nos enfants.

M. le Maire a ensuite évoqué le C.C.A.S. géré par Madame Linda Wallez. Une commission qui n'est pas de tout repos devant les difficultés croissantes rencontrées par les familles : un taux de pauvreté de 25.3%, un taux de chômage de 21.2% et seuls 40% des ménages sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Nombreuses sont les familles qui viennent à sa permanence pour demander une aide financière ou autre. Dans cette tâche difficile, elle trouve l'aide de l'organisme des restos du cœur qui, comme vous le savez, apporte un peu de bien être pour les familles dans le besoin. Que les uns et les autres soient chaleureusement remerciés pour tout le travail accompli. Dans un autre domaine, elle est responsable de l'organisation du voyage des aînés où elle est en attente de devis pour choisir la future destination qui se déroulera sur une journée le troisième week-end de juin. Outre ces actions, elle s'occupe également des gestes envers les administrés telles la distribution des coquilles de Noël (à tous les habitants, petits et grands) et la distribution des colis aux Anciens (à toutes les personnes de 60 ans et plus, mais aussi à leur conjoint et ce quel que soit leur âge).

M. le Maire a eu un petit mot sur les nouvelles constructions et le recensement de notre ville. De nouvelles résidences se construisent dans certains secteurs (rue du Biez, rue René Fourchet, chemin des Foyaux) mais aussi en partenariat avec Promocil et l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre où des logements sortent de terre dans la rue de l'Orée du Bois : 7 de types maisons jumelées avec un garage et 9 de type béguinage, un béguinage qui prendra le nom de Résidence Simone Veil. Malgré toutes ces nouvelles constructions (28 entre les recensements de 2009 et 2014), ce ne sont que 38 habitants supplémentaires portant la population de Recquignies à 2 405 habitants. Depuis, des constructions ont eu lieu, bien entendu, mais il est difficile de connaître la composition des foyers. Et c'est pour cette raison qu'il est fortement conseillé aux nouveaux habitants de se faire connaître en Mairie.

Enfin, M. le Maire a terminé son discours en remerciant l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour les aides apportées à notre ville. Il faut savoir qu'elle finance 40% des investissements d'infrastructures routières d'intérêt communal, qu'elle prend en charge les dépenses d'investissements mais aussi de fonctionnement de l'éclairage public, qu'elle s'occupe du ramassage des ordures ménagères et des encombrants, qu'elle prend en charge à hauteur de 50% des frais de fonctionnement de la piscine et qu'elle attribue un fonds de concours nous permettant de minimiser notre reste à charge dans les investissements. Enfin, elle est en train de mettre en place le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui permettra d'harmoniser la réglementation sur l'occupation des terrains sur tout le territoire.

Meilleurs vœux à toutes et à tous. Que cette année vous apporte joie, bonheur, réussite dans vos projets et surtout la santé !

Remise des médailles d'honneur régionale, départementale et communale



Le mercredi 29 novembre 2017, M. le Maire a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Mesdames Christine Legrand (argent), Maryline Loiseau (vermeil) et Agnès Tinelli (or). Les agents se sont vus remettre outre le diplôme et la médaille, une carte cadeau et une composition florale.

Pour rappel, celle-ci récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements.

HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi

09h00 à 11h45
et de 13h45 à 16h45
(17h30 le mercredi)

Vendredi

09h00 à 11h45

Samedi (en Médiathèque)

10h00 à 12h00

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

**Lundi, Mardi, Jeudi et
Vendredi**

14h00 à 17h00

Mercredi

10h00 à 12h00 et de 14h00 à
17h00

Samedi

10h00 à 12h00

Place de Nice

AGENCE POSTALE

Lundi et Mardi

14h00 à 17h00

Mercredi

10h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Jeudi et Vendredi

14h00 à 17h00

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi

08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h00

Mercredi et Vendredi

08h15 à 12h15

**Halte Garderie « Les P'tits
Loups », Association
« Promotion de la santé »**

Médiathèque medi@nice

Opération « Plantons le décor »



Pour préserver la biodiversité régionale, les espaces naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, le Parc Naturel de l'Avesnois et la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre proposent aux habitants de planter des espèces locales dans leur jardin grâce à l'opération « Plantons le décor ». Cette action est la garantie de bénéficier de plantes de qualité, d'origine régionale, avec de bonnes capacités de reprise, produites par des pépiniéristes qui s'engagent à respecter un cahier des charges rigoureux.

Le principe est simple : les habitants choisissent dans la brochure de présentation les espèces qui les intéressent, remplissent et envoient **le bon de commande intégré dans la brochure avant le 09 février 2018 pour une livraison le samedi 03 mars 2018 dans la matinée**. Ils profitent d'une commande groupée dont la livraison est prévue à la ferme du zoo de Maubeuge. Pour des conseils et des renseignements, vous pouvez contacter le référent territorial Stéphane Marache (Technicien du PNR Avesnois) au 03.27.77.51.60 ou par mail à stephane.marache@parc.naturel-avesnois.com.

A noter que la brochure est disponible sur le site de la ville de Recquignies, rubrique « Au quotidien / Environnement ».

Tarifs Restaurant Scolaire, 3ème âge et adultes

Le décret n°2006-753 article 1^{er} du 29 juin 2006, relatif aux prix des cantines scolaires, prévoit que les tarifs de restauration scolaire sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge. De ce fait, suite au Conseil Municipal du 12 décembre 2017, les tarifs suivants sont appliqués au restaurant scolaire depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- ♦ **Tarifs scolaires** : 2.50€ (maternelle et primaire), 2.90€ (maternelle et primaire « extérieur »), 4.10€ (repas exceptionnel scolaire).
- ♦ **Tarifs adultes** : 4.90€ (repas 3ème âge au foyer restaurant), 11€ (repas extérieurs 3ème âge au foyer restaurant), 3.10€ (repas du personnel), 5.90€ (repas extérieurs aux services).

Les demi-tarifs seront appliqués aux familles de Recquignies, bénéficiaires du RSA sur présentation de l'attestation CAF relative aux prestations du mois précédant la prise des repas. Le solde de la participation des familles bénéficiaires du RSA sera pris en charge par le C.C.A.S. (demi-tarif).

Le gel est l'ennemi des compteurs d'eau et des canalisations

Pour éviter tout désagrément, des mesures simples suffisent. Protégez le compteur et les tuyaux exposés à l'extérieur avec des matériaux isolants n'absorbant pas l'humidité ou calfeutrez votre compteur et protégez les canalisations avec une gaine isolante s'ils sont situés à l'intérieur d'un local non chauffé.

Chaque année, avec le retour des basses températures, l'eau se transforme en glace et peut entraîner la casse du compteur d'eau et des tuyaux vous privant d'eau et occasionnant des fuites et des frais de réparation conséquents.

En période de gel, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de s'aventurer sur les cours d'eau, étangs, etc. situés sur la commune.

La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.



PHARMACIES DE GARDE

Pharmacie de garde

Connectez-vous au site Internet <http://www.servigardes.fr> ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence. Pour Recquignies, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50).

A noter que la pharmacie Dalkowski sera de garde du mardi 30 janvier 12h30 au samedi 03 février 12h00, du samedi 03 mars 14h00 au mardi 06 mars 12h30, et du mardi 20 mars 12h30 au samedi 24 mars 12h00.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

05 février 2018, 05 mars 2018 et 02 avril 2018 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Hourlier Sabine

Prochaines permanences

Mardis 13 et 27 février 2018, 20 mars 2018 à la Médiathèque medi@nice, sur rendez-vous

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00 en Mairie de Fourmies

Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos, contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail à aurelieperot59@gmail.com



Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille, dans les 3 mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. **Lors de l'inscription, il est précisé à la personne que son attestation sera prête en Mairie sous 3 à 4 jours.** Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.

Synthèse des données du panneau indicateur de vitesse

L'installation d'un Panneau Indicateur de Vitesse (PIV) au sein d'une commune présente une double finalité. Il s'agit d'une part de provoquer une prise de conscience, en temps réel, de nos concitoyens de l'impact néfaste d'une prise de risque inconsidérée qu'est la vitesse excessive. D'autre part, de par l'analyse des informations relevées par le PIV, il s'agit également d'en informer les forces de l'ordre ou encore d'envisager des modifications sur les voies de circulation.

Le PIV a été installé dans la rue René Fourchet (où la limitation de vitesse est de 50 km/h) lors du mois d'octobre 2017. Sur les 53 495 véhicules enregistrés, la vitesse moyenne s'établit à 44,42 km/h : 80,68% circulent entre 0 et 50 km/h, 18,41% entre 51 et 70 km/h, 0,88% entre 71 et 90 km/h, 0,03% au-delà. La vitesse maximale enregistrée est de 159 km/h, atteinte le vendredi 13 octobre 2017 à 07h28.

Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées le matin entre 07h00 et 08h00 et le soir entre 22h00 et 23h00.

Nouveauté au Café Le Nice !

Courant janvier, un distributeur à pain sera installé devant le café. Celui-ci sera ravitaillé tous les jours par la boulangerie « La Nougatine » de Ferrière-la-Grande.

A noter également que les cannettes de boisson à emporter seront en vente à l'intérieur du café aux heures d'ouverture de celui-ci.

Pour rappel, le café Le Nice est tenu par Sandrine et Thierry Huant qui vous proposent de nombreux services, à savoir Bar Tabac, Presse, jeux PMU et Française des Jeux, articles fumeurs, photocopies, timbres poste, fiscaux et amendes, recharges téléphoniques, tickets Stibus, développement photos, confiseries, compte bancaire Nickel, etc.



Nettoyage des fils d'eau

La population est informée qu'un nettoyage des fils d'eau des rues aura lieu le mercredi 14 mars 2018 pour les zones 1 et 2 puis le mercredi 11 avril 2018 pour la zone 1 (le centre-ville est concerné par ces deux dates).

La zone 1 concerne les rues du bois de Rousies, P. Ronval, G. Herbecq, des Anciens Combattants, P. Durin, de la Brasserie, de la Paix, M-L. Delattre, Cité du Grand Bois, Cité de l'Orée du Bois, rue du Biez, Allée Basque et Cité J. Prévert. Quant à la zone 2, elle concerne les rues R. Fourchet, A. Beugnies, impasse Mousset, de la Barque, d'Ostergnies, P. Pécret, R. Nogent, J. Brel, rue du Biez (Pablo Neruda) et Cité J. Rostand.

Le centre ville concerne les rues de la Feutrerie, de la Gare, Place de la Gare, M. Druart, du 06 septembre, Place de Nice, Place Pasteur, résidence Les Charmes et l'Hôtel de Ville.



DÉCHETTERIES

Jeumont : Rue Notre-Dame de Lourdes (près du cimetière).

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 mai 2018, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

1 place du Pavillon, 59603 Maubeuge Cedex

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants le 27 juillet 2018.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous en 2018.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Qui prévenir lors d'un changement d'adresse ?

Un changement d'adresse s'anticipe, notamment pour les administrations. Il est recommandé d'effectuer toutes ces démarches dans les deux mois précédant le déménagement. Voici une liste des principaux organismes que vous aurez besoin de prévenir :

- ◆ **Fournisseurs** : électricité, gaz, eau, téléphone et Internet
- ◆ **Organismes publics** : CAF, Sécurité Sociale, service d'immatriculation des véhicules, Pôle Emploi, Impôts
- ◆ **Organismes privés** : banque, employeur, mutuelle, assurances diverses, caisse de retraite, caisse d'épargne salariale, etc.

Avec La Poste, prévoyez la réexpédition de votre courrier pendant au moins six mois. Cela permettra d'éviter les problèmes le temps de repérer les éventuels oublis, de prévenir votre carnet d'adresse et d'éviter toutes pertes de courriers et colis dues aux adresses erronées.

Il est désormais possible de déclarer son changement d'adresse postale (mais aussi d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et mobile) à plusieurs organismes publics et privés en une seule opération via le site officiel de l'administration française (<https://www.service-public.fr>). Cela représente un gain de temps considérable. Vous retrouverez également sur ce portail un guide pratique qui vous informe de vos droits et démarches en cas de déménagement.

Restriction de circulation permanente

Dans le cadre de la réalisation des travaux de déploiement du réseau optique FTTH sur notre ville, un arrêté de restriction de circulation permanente est entré en vigueur le 05 janvier 2018, et ce pour toute la durée du chantier, afin de faciliter l'accès aux chambres Orange (France Télécom) situées en chaussée ou parking.

Les travaux, qui seront réalisés de jour, se feront de manière ponctuelle par atelier d'une durée comprise entre une heure et quelques heures suivant la taille et la fonction de la chambre sur laquelle le chantier portera. Dans un premier temps, un relevé des câbles et conduites disponibles sera mené avant de procéder, dans un second temps, au tirage des câbles optiques du réseau FTTH.

Une bonne partie des chambres est située en dehors de la voirie (trottoir, espace vert). Néanmoins, un certain nombre de chambre nécessitera la neutralisation de place de stationnement (deux ou trois pour l'ouverture de la chambre et le stationnement du véhicule) et de voies de circulation sur une dizaine de mètres. Le stationnement y sera alors interdit et considéré comme gênant, au droit du chantier. Une signalisation temporaire de chantier adaptée à la configuration du site sera réalisée systématiquement.

Travaux du Service Technique



Plantations sur le site de la Feutrerie, divers travaux d'entretien dans les écoles, montage des illuminations de Noël, réfection de l'éclairage au club House du stade Othon Brichot, détartrage des douches aux stades, abattage des arbres à côté des monuments aux morts de Recquignies (pour implantation de l'arrêt de bus), réfection du chemin d'accès aux étangs de la Redoute, etc.

En 2017, le personnel communal a totalisé près de 1 530 heures de travail rien que pour le nettoyage de la voirie, le ramassage des déchets sauvages (+/- 20 tonnes) et le tri de ces derniers à la déchetterie !

Près de 28 tonnes de déchets ont été incinérées pour un coût avoisinant les 2 400€ !



Communiqué sur les vignettes Stibus

Concernant les vignettes Stibus, il est impératif de fournir la dernière attestation CAF pour les bénéficiaires du RSA et la dernière attestation Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi (ou venir avec vos identifiants). Les nouveaux demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA souhaitant faire leur coupon doivent ramener une photo et justifier de trois mois de résidence sur la commune (amener factures ou quittances de loyer).

Quant aux vignettes coupon Stibus pour les anciens, les conditions d'attribution ont changé pour les bénéficiaires du coupon PRINTEMPS. En effet, il est désormais réservé uniquement aux seniors de 65 ans et plus. Il est donc impératif de ramener un justificatif d'âge (carte d'identité ou livret de famille) ainsi que l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016. **Pour les coupons EMERAUDE,** il faut ramener le justificatif MDPH d'invalidité à 80% ainsi que l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

Les nouveaux bénéficiaires des coupons EMERAUDE et PRINTEMPS doivent également ramener une photo et justifier de trois mois de résidence sur la commune (amener factures ou quittances de loyer).

Communiqué de l'A.N.F.R. sur le déploiement de la 4G

Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G). Cette technologie apporte des capacités supplémentaires par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de répondre aux besoins croissants des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à Internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile. Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.



Dans certains cas, l'arrivée de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'Agence Nationale des Fréquences (A.N.F.R.) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés. Si vous constatez des perturbations, appelez le 0.970.818.818 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00. Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble d'appeler ce numéro. Pour plus d'informations, connectez-vous au site <https://www.recevoirlatnt.fr>

En cas de brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté dans les trois jours maximum pour programmer l'intervention d'un antenniste. Des solutions identifiées pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs mobiles. Vous pouvez bénéficier d'une intervention gratuite en appelant le 0.970.818.818 (appel non surtaxé).

Délivrance des photocopies

Suite au Conseil Municipal du 12 décembre 2017, les montants pour la délivrance des copies en impression en noir et blanc sont maintenus pour l'année 2018, à savoir 0.18€ pour un A4 recto, 0.36€ pour un A4 recto-verso, 0.36€ pour un A3 recto et 0.72€ pour un A3 recto-verso. Le montant de la délivrance de copies sur support électronique (cédérom) est de 2.75€.

Permanence d'urbanisme

Une permanence pour les questions d'urbanisme est mise en place les mardis et vendredis de 09h00 à 11h45 en Mairie pour permettre le dépôt et la vérification des dossiers. Pour plus d'informations, s'adresser au service accueil/CCAS/urbanisme de la Mairie.



Location de la salle des fêtes et de la salle du Millénaire

Suite au Conseil Municipal du 12 décembre 2017, la salle des fêtes peut être louée aux sociétés extérieures lorsque celles-ci rencontrent des difficultés particulières pour l'obtention d'une salle dans leur commune. Les critères d'attribution de la salle respectent l'ordre suivant : calendrier des fêtes de la commune, calendrier des fêtes des associations communales, administrés et enfin associations extérieures (demande à faire deux mois avant la date souhaitée).

- ◆ **Tarifs** : 180€ pour une journée (exposition/vente) puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 200€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).
- ◆ **Pour les associations locales** : 1ère location gratuite, 40€ pour la 2ème et la 3ème location puis tarif normal (sans utilisation du four ou de la gazinière).
- ◆ **Pour les sociétés extérieures** : 300€ pour une journée puis 300€ par jour supplémentaire, 500€ pour un repas ou une soirée dansante (sans utilisation du four ou de la gazinière), 40€ pour l'utilisation du four ou de la gazinière (nettoyage par les services municipaux), 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 800€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

Rappel des conditions de paiement stipulés dans le contrat : versement des arrhes (25% du montant de la location) en Mairie lors de la réservation (en cas de désistement, les arrhes sont perdues) et versement du solde de la location 10 jours avant la remise des clés en Mairie (contre remise d'un reçu qui devra être présenté à la remise des clés) ainsi que le dépôt du chèque de caution.

Concernant la salle du Millénaire, celle-ci peut toujours être louée compte tenu des demandes fréquentes et du taux d'utilisation de la salle des fêtes. La salle sera exclusivement louée pour des apéritifs dinatoires et sans location de vaisselle.

- ◆ **Tarifs** : 150€ pour une journée d'exposition/vente puis 100€ par jour supplémentaire, 100€ pour un vin d'honneur, 150€ pour un repas dinatoire, 17.50€ l'heure de nettoyage des locaux, 300€ pour le dépôt de caution (obligatoire).

Taxe d'habitation : moduler vos prélèvements mensuels

Vous étiez en 2017 redevable de la taxe d'habitation sur votre résidence principale et vous êtes titulaire d'un contrat de mensualisation pour le paiement de celle-ci. La réforme nationale de la taxe d'habitation permettra à 80% des foyers d'être exonérés de taxe d'habitation au titre de leur résidence principale au bout de trois ans, en 2020. Dès 2018, 80% des foyers verront leur taxe d'habitation sur leur résidence principale diminuer de 30% (puis de 65% en 2019).

Cette réforme concerne les foyers dont le revenu fiscal de référence n'excède pas une certaine limite fixée selon le nombre de parts du foyer de taxe d'habitation : par exemple, 27 000€ pour une personne seule, 35 000€ pour une personne seule avec un enfant, 43 000€ pour un couple sans enfant, 49 000€ pour un couple avec un enfant ou 55 000€ pour un couple avec deux enfants.

Pour vous éclairer, un simulateur est à votre disposition sur le site <https://www.impots.gouv.fr> pour vérifier votre éligibilité à la réforme et calculer le montant estimé de votre future taxe d'habitation sur votre résidence principale. Si vos revenus de 2017 vous rendent bénéficiaire de la réforme de la taxe d'habitation, vous pouvez d'ores et déjà réduire le montant de vos prélèvements mensuels en vous connectant sur votre espace particulier. Après vous être identifié, cliquez dans la rubrique « Payer » sur « Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités ». Toute modulation demandée en janvier prendra effet dès le mois de février.

Qu'est ce qui a changé au 1^{er} janvier 2018 ?

Malus automobile : La loi de finances pour 2018 modifie à la hausse le barème du malus automobile qui s'applique à l'achat des modèles les plus polluants en émission de CO2.

Stationnement payant : Les automobilistes, qui ne payent pas le montant du stationnement payant (en totalité ou non), s'exposent à devoir payer un forfait de post-stationnement. Son montant varie d'une commune à l'autre contrairement à la situation antérieure où l'amende était fixée à 17€ sur l'ensemble du territoire.

Smic : Le nouveau montant du Smic brut horaire est porté à 9,88€.

Plafond de la sécurité sociale : Le plafond 2018 de la sécurité sociale est revalorisé de 1,28% par rapport au plafond 2017.

Chèque énergie : Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS). C'est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique, etc.). Il s'adresse aux ménages qui ont des revenus modestes.

Permis de conduire : Les modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories B et B1 évoluent. À côté de la vérification d'un élément technique du véhicule et de la question en lien avec la sécurité routière, il introduit une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.

Jour de carence : Le jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli.

Diagnostics logements : Pour les baux de location signés à partir du 1er janvier 2018, les propriétaires sont désormais tous dans l'obligation de fournir à leurs locataires un état de l'installation intérieure d'électricité et un état de l'installation intérieure de gaz.

Prix du timbre : Les prix des timbres (Timbre vert ou rouge, colissimo, etc.) augmentent de 5% environ.

Compteurs Linky et Gazpar

Linky et Gazpar ? Vous connaissez les nouveaux compteurs communicants d'électricité et de gaz en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire ? Ces compteurs sont-ils obligatoires ? Quelles données transmettent-ils ? Qu'en est-il de la sécurité de vos données ? Pour en savoir plus sur toutes ces questions, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) vous répond.

Installation

La mise en place de Linky et Gazpar étant une obligation légale, vous n'avez pas le droit de vous opposer au changement des compteurs chez vous.

Néanmoins, les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité et de gaz (Enedis et GRDF) doivent vous informer sur les données à caractère personnel collectées par ces dispositifs dès le premier courrier envoyé 45 jours avant la pose du nouveau compteur. Ces deux sociétés doivent également vous remettre une notice et plaquette d'informations spécifiques.

Données collectées

Par défaut, ces compteurs collectent les données de consommation journalière. Sauf exceptions (entretien et maintenance du réseau, etc.), il faut par contre votre accord pour que le gestionnaire du réseau puisse collecter des données de consommation plus fines (à l'heure ou à la demi-heure).

Accès aux données

En tant qu'abonné, vous pouvez accéder à vos données de consommation directement depuis votre espace client afin de pouvoir gérer notamment le traitement de vos données.

Transmission des données

Les données issues de compteurs Linky et Gazpar qui circulent sur les réseaux publics sont chiffrées sachant que les informations transmises par ces compteurs ne contiennent pas de données permettant de vous identifier directement.

À savoir que la transmission de données détaillées à des entreprises extérieures, notamment à des fins commerciales, n'est possible qu'avec votre accord.

Quels nouveaux vaccins obligatoires en 2018 ?

À partir de 2018, 8 vaccins supplémentaires deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. C'est ce que prévoit en effet l'article 49 de la loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2018.

Les 8 vaccins devenant obligatoires sont les vaccins contre la coqueluche, l'Haemophilus influenzae B, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, les oreillons, la rougeole et la rubéole.

Auparavant, les seules vaccinations obligatoires pour les enfants étaient celles contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP).

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site Internet <http://vaccination-info-service.fr>

Quelle évolution du taux du Livret A ?

Le taux du livret A, fixé à 0,75% depuis le 1^{er} août 2015, sera maintenu à ce taux jusqu'au 31 janvier 2020. C'est ce que précise un arrêté publié au Journal officiel du 2 décembre 2017.

Le livret A est un compte d'épargne rémunéré dont les fonds sont disponibles à tout moment. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Tous les établissements bancaires peuvent le proposer.

Cet arrêté fixe également, pour la même période, le taux du livret de développement durable et solidaire (LDDS) à 0,75%, le taux du livret d'épargne populaire (LEP) à 1,25%, le taux du livret d'épargne-entreprise (LEE) à 0,50% et le taux du compte d'épargne logement (CEL) à 0,50%.

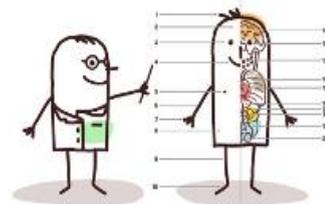
Vous êtes donneur. Sauf si vous ne voulez pas être donneur.

La loi fait de chacun d'entre nous un donneur présumé d'organes et de tissus après la mort. On peut être contre bien sûr, et dans ce cas il faut le faire savoir. La meilleure façon est de s'inscrire sur le registre national des refus. Mais vous pouvez aussi exprimer votre opposition à vos proches par écrit ou par oral. Pour toute question, rendez-vous sur le site Internet <https://www.dondorganes.fr>

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un nouveau décret concernant le don d'organes et de tissus est appliqué en France. Ce décret ne modifie pas les trois grands principes de la loi de bioéthique qui sont le consentement présumé (nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus présumés), la gratuité du don, et l'anonymat entre le donneur et le receveur.

Alors qu'est-ce qui a vraiment changé ? Les trois modalités de refus sont précisées :

- ◆ Le principal moyen de s'opposer au prélèvement de ses organes et tissus après la mort est de s'inscrire sur le registre national des refus. Et pour plus de simplicité, l'inscription est désormais possible en ligne sur le site Internet <https://www.registrenationaldesrefus.fr>
- ◆ Sinon, vous pouvez également faire valoir votre refus de prélèvement par écrit et confier ce document daté et signé à un proche.
- ◆ Enfin, vous pouvez communiquer oralement votre opposition à vos proches qui devront en attester auprès de l'équipe médicale.
- ◆ De plus, le refus peut désormais être partiel, et ne concerner que certains organes ou tissus.



Les enfants mineurs peuvent être donneurs d'organes. Toutefois, la loi en France indique que si la personne décédée était un mineur, le don d'organes et de tissus ne peut avoir lieu qu'à la condition que chacun des titulaires de l'autorité parentale ou le tuteur y consente par écrit. Toutefois, en cas d'impossibilité de consulter l'un des titulaires de l'autorité parentale, le don d'organes et de tissus peut avoir lieu à condition que l'autre titulaire y consente expressément par écrit. Si l'enfant est âgé de 13 ans ou plus et qu'il souhaite s'opposer au don d'organes et de tissus après la mort, il peut s'inscrire sur le registre national des refus.

Rappel sur le port du casque à vélo

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque certifié à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo. **En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135€.**



De nuit, courons en sécurité

Courir la nuit ça peut être dangereux si on ne met pas toutes les chances de son côté. Pourtant, pour qui veut s'entraîner efficacement et être en forme au printemps prochain, hors de question de ne pas courir juste parce qu'il fait nuit.

Courir la nuit, c'est avant tout être visible (port impératif de vêtements comportant des bandes réfléchissantes comme sur le gilet jaune de votre véhicule) mais c'est aussi redoubler d'attention. En effet, vous aurez beau faire le maximum pour être visible, courir la nuit restera toujours beaucoup plus dangereux que le jour du fait qu'on y voit beaucoup moins bien la nuit. Même un conducteur des plus attentif aura plus de mal à juger où vous êtes. **Et ne déboulez jamais au dernier moment en pensant que le conducteur vous voit !**

Fin de la première phase de championnat du P.P.C.R.

Avant toutes choses, tous les membres du P.P.C.R. vous souhaitent une bonne et heureuse année 2018, qu'elle vous apporte beaucoup de joie et surtout une bonne santé ! Depuis le 10 décembre la première phase de championnat par équipes est terminée. L'équipe première a eu fort à faire au niveau supérieur (régionale), elle termine dernière de sa poule, sans avoir démérité, mais elle redescendra en départementale 1 pour la seconde partie du championnat. Les deux équipes de départementale 3 se classent honorablement à la cinquième et troisième place dans leur poule respective, mais n'accéderont pas au niveau supérieur.

Le championnat a repris le 21 janvier 2018, pour la seconde phase. Prochains matchs les 04 et 18 février 2018, 11 et 25 mars 2018, 08 avril 2017 et 08 mai 2018, pour les curieux du dimanche matin !



Le comité directeur avait organisé sa petite soirée « bière de Noël » et « Chocolat chaud », histoire de conserver les traditions chères au club. Toutes les activités sont sur le blog du club <http://ppcr.over-blog.com> et sur la page Facebook « club Ppcr ».

Sportivement vôtre, le comité du P.P.C.R.

RECQUIGNIES

SALLE DES FÊTES PLACE DE NICE

THÉÂTRE PATOISANT

DEGROUILLE TE,

ÇA PRESSE !!!

Comédie en 3 actes de Christian Derycke

VENDREDI 16 FÉVRIER 2018

à 20h

SAMEDI 17 FÉVRIER 2018

à 20h

DIMANCHE 18 FÉVRIER 2018

à 16h

TARIF UNIQUE : 9 €

RÉSERVATIONS À PARTIR DU 4 JANVIER 2018 AU :
06 81 54 37 60

24^{ème} Festival international Harpe en Avesnois

Plus communément appelé « Harpe en Avesnois », notre association a pour but de promouvoir la harpe sous toutes ses formes, de faire la promotion de jeunes harpistes ainsi que des artistes confirmés et de mieux faire connaître la région Sambre-Avesnois-Hainaut.

Chaque année depuis 1995, un festival de harpe se déroule sur le territoire de Sambre-Avesnois dont le rayonnement dépasse largement cette région, notamment dans toute l'Europe du Nord.

Du 03 au 11 février 2018 aura lieu le 24^{ème} festival international à Feignies, Ferrière-la-Grande et Maubeuge. Retrouvez le programme complet des festivités sur <http://www.harpeenavesnois.com/fr>

Renseignements et réservations par téléphone au 03.27.64.13.72, par mail à harpeenavesnois@gmail.com ou auprès du service culturel de Feignies au 03.27.68.39.02.

A noter que le festival a reçu l'aide du Ministère de la Culture (D.R.A.C.) de la région Hauts de France, du département du Nord, de la S.A.C.E.M., de la ville de Maubeuge et de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.



harpe
en Avesnois

24th international Festival

3rd February to 11th February 2018

Feignies - Maubeuge - Ferrière-la-Grande
Nord-Pas-de-Calais - France

Activités de fin d'année pour l'Harmonie de Recquignies



Le samedi 25 novembre 2017 s'est déroulée la traditionnelle messe de Sainte Cécile, en l'honneur de la patronne des musiciens, à l'Eglise Saint Sulpice de Recquignies, en compagnie de l'Harmonie de Recquignies et de la chorale MéliMélodie. A l'issue de celle-ci, une réception était organisée à la salle du Millénaire afin de mettre à l'honneur les élèves de l'école de Musique en présence de Mme Danielle Chapon-Kermabon, présidente, de M. le Maire, d'élus et de leurs professeurs. Un vin d'honneur a clôturé cette soirée avant que tous se retrouvent autour d'un repas à la salle des fêtes.

L'Harmonie de Recquignies, sous la baguette d'André Philippe, et la chorale MéliMélodie, dirigée par Jean-Pierre Lamy, ont donné leur concert de Noël le samedi 16 décembre 2017 à l'Eglise Saint Sulpice de Recquignies, accompagnées de la chorale Arc En Ciel de Cousolre, dirigée par Thierry Carion. Tous les mélomanes et le fidèle public ont pu entendre et savourer des œuvres très diverses, susceptibles de satisfaire toutes les sensibilités musicales.



 Prenez note du concert de Printemps le samedi 10 mars 2018 !

Activités de fin d'année des Ateliers Créations

Nouvelle édition de la brocante aux jouets réussie pour les Ateliers Créations des Petits Réchigniens dans la salle des fêtes. Une trentaine d'exposants y ont participé le samedi 18 novembre 2017. Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu faire de bonnes affaires en achetant toutes sortes de jouets comme des poupées, des jeux de société et bien d'autres choses qui feront, sans aucun doute, le bonheur de leurs enfants. Les participants étaient ravis de pouvoir ainsi donner une seconde vie à leurs jouets.



A l'approche des fêtes de fin d'année, la magie et la féerie de Noël se sont de nouveau retrouvées au cœur du Marché de Noël des Ateliers Créations les samedi 09 et dimanche 10 décembre 2017 à la salle des fêtes. Comme chaque année, Patricia Soufflet et toute son équipe se mettent en quatre pour proposer ce rendez-vous traditionnel. Petits et grands ont pu flâner à la recherche d'idées de déco, de cadeaux originaux ou de petits plaisirs gourmands auprès des nombreux exposants ayant répondu présents. Tout au long de ces deux journées, le Père Noël était présent afin que les enfants puissent faire des photos souvenirs.



Concert de Noël : la chorale JITRO

Le samedi 09 décembre 2017 a eu lieu un événement culturel de tout premier ordre dans l'Eglise Saint-Sulpice avec la venue de la chorale tchèque JITRO, une des meilleures chorales d'enfants au monde. En effet, cette chorale a acquis au fil des années une renommée mondiale et a effectué de très nombreux concerts à travers le monde. Le groupe était composée d'une quarantaine de jeunes filles âgées de 12 à 18 ans.

A cette occasion, l'église était bien remplie et a fait passer un très agréable moment à l'auditoire. A noter que l'intégralité des bénéfices de ce concert a été reversée au Téléthon.



Spectacle de Noël des enfants de la commune

Le samedi 16 décembre 2017, près d'une centaine d'enfants de notre commune a répondu à l'invitation de la commission des fêtes et a assisté au spectacle de Noël. A cette occasion, la salle des fêtes avait revêtu ses plus beaux atours et des tables avaient été dressées pour recevoir enfants et accompagnants.

Cette année, la première partie du spectacle était assurée par la comédie musicale « *La folle journée de Noël de Julie et Compagnie* » : Julie, le regard rieur et complice, a invité le jeune auditoire à découvrir une journée rythmée par ses aventures musicales à travers les animaux de la planète (Lola la vache, le crocodile farceur, le lion grincheux, Madame la poule, le loup-garou rocker, Vanessa l'abeille, le Papa Pingouin, etc.).

Après l'entracte, où un goûter composé de coquilles, chocolat chaud, friandises et jus de fruit fut servi par les membres de la commission, le clown Alfonso a continué l'après-midi avec le spectacle « *Fête* » : il pense s'être trompé d'endroit ne voyant et n'entendant personne. Mais après quelques rappels du public, il réalise que du monde l'entoure pour assister à son spectacle et prend peur. Petit à petit, celle-ci s'envolera et il se sentira de plus en plus à l'aise. Malheureusement, il ne sait plus pour quelle fête il a été invité. Aidé des enfants, il revisitera les fêtes annuelles pour retrouver la bonne fête.



Les « Médi@nice dictée »

La médiathèque organise les troisièmes « Medi@nice dictée » une fois par trimestre le vendredi vers 16h dans son auditorium.

Venez sans faute vous divertir, en restant dans un vrai moment de convivialité, dans le sérieux de nos dictées d'antan, pour vérifier votre capacité de concentration, sans calcul ni classement, simplement pour le plaisir de la langue française, de son orthographe, de sa grammaire.

Deux niveaux pour les jeunes dès 8 ans et pour les moins jeunes, dans l'intergénérationnel, seul ou en famille et sans concurrence, dans une correction collective et une explication de notre institutrice bénévole.

Nouveauté en 2018 : deux jeunes de moins de 16 ans recevront un cadeau de participation par tirage au sort des jeunes présents.

Prochaine date : le vendredi 23 mars 2018 !

Tarifs de la Médiathèque

Adhésion annuelle	
Réchignien de moins de 18 ans	5€
Réchignien bénéficiaire de la carte jeune	1€
Réchignien adulte	10€
Extérieur de moins de 18 ans	15€
Extérieur adulte	20€

Edito d'ouverture de la saison culturelle 2018

C'est avec un immense plaisir que nous abordons la présentation de cette 4^{ème} saison culturelle en 2018. C'est une occasion magnifique qui nous est donnée de mettre un peu de couleurs dans le quotidien, de provoquer d'agréables émotions et d'être le moteur de partages. L'objectif municipal en 2018 reste de maintenir la culture et la lecture publique accessibles au plus grand nombre. Pour une accessibilité la plus ouverte, la commune de Recquignies dans une maîtrise de ses coûts, propose des prix d'accès particulièrement étudiés. La volonté est également de faire découvrir de nouveaux talents, de les aider simplement, d'inviter des artistes reconnus, de faire connaître des événements culturels inédits, des journées régionales, nationales et européennes et ce sans oublier les animations culturelles pour les aînés, les jeunes publics ou même les écoles de la ville.

Nous pouvons être fiers des équipements de la ville et des améliorations apportées régulièrement. Aussi, cette année culturelle sera très diverse, d'une grande qualité avec une participation importante des jeunes enfants sur des ateliers artistiques, des comédies théâtrales, des chansons ou des musiques actuelles, des jeux participatifs, des contes et de la littérature, ou tout simplement sur des ateliers ludiques. Nous avons voulu également permettre à des artistes de trouver à Recquignies, un accueil et une scène.

L'année 2018 verra ainsi le festival « *RECQCORDING - Au carrefour des chansons* » les 13 et 14 avril 2018 et un nouvel événement « *Live entre les Livres* » le 03 novembre 2018. Pour l'un, une initiative de la ville, pour l'autre une scène régionale récemment créée pour les médiathèques où la culture n'est pas figée et qui invite des musiciens régionaux à investir les rayonnages de livres et à aller à la rencontre des publics pour un temps de concert convivial. La Médiathèque « *Medi@nice* » est au centre de l'action culturelle. Ainsi pour satisfaire à une certaine cohérence, des accès adhérents et non adhérents sont mis en place. Le suivi des événements culturels nationaux est privilégié. Ainsi, face au succès 2017, les Journées Européennes du Patrimoine sont reconduites le 15 septembre 2018.

Par cet éditto, nous avons essayé de vous faire partager les idées culturelles maîtresses qui ont motivé la programmation cette nouvelle saison 2018. Enfin pour terminer, nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et formidable année culturelle à Recquignies et remercions les artistes et tous les acteurs qui contribueront à la réalisation de ces futures manifestations.

Tarifs et abonnements

Optez pour la carte d'adhésion à la médiathèque (cf. tarifs en bas de la page ci-contre), vous cumulerez ainsi tous les avantages de la médiathèque, à savoir livres, DVD, CD, journaux en libre-service, etc., et profiterez en plus de tous les spectacles au tarif le plus avantageux.

La carte d'adhésion adulte coûte 10€ pour les habitants de Recquignies et 20€ pour les extérieurs. Elle est nominative, valable un an et vous permet de bénéficier d'un tarif intéressant sur tous les spectacles de la saison, hors productions extérieures.

Dès le troisième spectacle, votre carte est amortie alors n'hésitez plus ! Vous pouvez l'acquérir à tout moment aux horaires d'ouverture de la médiathèque et fonctionne dès le premier spectacle.

Billetterie

La billetterie se trouve à la médiathèque Medi@nice où vous pourrez réserver et retirer vos places aux horaires d'ouverture de celle-ci. Les soirs de spectacle et selon les lieux des événements, elle sera également ouverte 30 minutes avant la représentation.

Le tarif réduit, applicable à tous par le biais de l'achat de la carte d'adhérent à la médiathèque, n'est appliqué que sur les réservations. Attention, tout billet réservé mais non réglé au plus tard 15 jours avant le spectacle est susceptible d'être remis en vente.

Tarifs des spectacles



TARIF A

8€ adhérents / 10€ non adhérents

TARIF B

6€ adhérents / 8€ non adhérents

TARIF C

3€ adhérents / 6€ non adhérents

TARIF JEUNE

Gratuit pour les moins de 4 ans / 3€ pour les 4-12 ans

Dates des prochains ateliers

Du 26 février au 02 mars : ateliers théâtres avec la Compagnie « *Histoire Ici et Ailleurs* » (**Tarif C**).

Du 05 au 09 mars : ateliers chansons avec Bougez Rock (**Tarif C**).

Du 08 au 09 mars : « *Ateliers d'artistes* » avec la venue de l'artiste « *Franck Marco* » dans les écoles (**Gratuit**).

Le 20 mars : Journée mondiale de la poésie / Les plus beaux poèmes dans les CM1 et CM2 (**Gratuit**)

Le 21 mars : « *L'après-midi du conte* » avec le Fil d'Eléa de 14h15 à 16h15 à l'auditorium (**Tarif C**).

Renseignements et réservations sur les spectacles
Médiathèque Medi@nice / Tél. : 03.27.39.63.88



Marianne dans tous ses états

Les guirlandes sont en place. Le vin blanc est au frais. Tout est prêt pour l'anniversaire ! Il y a soixante ans, le Café des travailleurs ouvrait ses portes. C'était le 04 octobre 1958, jour de la promulgation de la constitution de la Cinquième République

Maria, propriétaire du lieu et Jean-Claude, pilier de bar intarissable, fidèle parmi les fidèles et mémoire du lieu, se préparent à fêter l'événement. Au travers de ces personnages, unis pour le meilleur et pour le kir, c'est toute l'histoire de la Cinquième République qui sera évoquée vue par les chansonniers. Une réflexion piquante et drôle sur un demi-siècle de politique.

Parmi les événements passés en revue : la guerre d'Algérie, Mai 1968, la libération des mœurs, l'alternance, l'actualité, etc. Mais aussi d'autres épisodes apparemment anecdotiques qui ont bouleversé en profondeur notre mode de vie. Réflexion piquante et drôle sur plus d'un demi-siècle de politique, ce spectacle est avant tout une satire mordante des princes qui nous gouvernent.



Marianne dans tous ses états

Jean-Claude Duquesnoit et Dianne Van den Eijndent

Samedi 03 février 2018 à 20h30 à la salle des fêtes

Droit d'entrée : Gratuit

Café Théâtre « Hommage à Luis Mariano »

Alain Marino, vrai ténor aux racines lilloises, resté fidèle à ses convictions, chante de l'opérette, et Luis Mariano en particulier, depuis ses débuts. Il découvre Luis Mariano en 1970, quand la télévision de l'époque annonce la mort du célèbre chanteur de Mexico.

Alain Marino, c'est plus de trente ans d'amour de l'opérette et des lectures du célèbre compositeur Francis Lopez. Il a croisé les présentateurs comme Guy Lux et Pascal Sevran, a partagé des scènes avec Dave, Sheila, Carlos, Vilard, Bachelet, Juvet ou même Annie Cordy.

Cette année, la ville de Recquignies a souhaité, pour ce 3^{ème} café théâtre annuel, donner l'occasion d'un rendez-vous de la voix, du ténor, de la danse, un clin d'œil à l'opérette. Avec ses danseuses, venez profiter d'une occasion de découvrir ou de redécouvrir des chansons qui ont marqué les dernières décennies (La Belle de Cadix, l'Amour est un Bouquet de Violette, Méditerranée, ou même bien sûr le Chanteur de Mexico).



Hommage à Luis Mariano

Alain Marino

Dimanche 25 février 2018 à 16h00 à la salle des fêtes

Droit d'entrée : 3€ adhérents / 6€ non adhérents

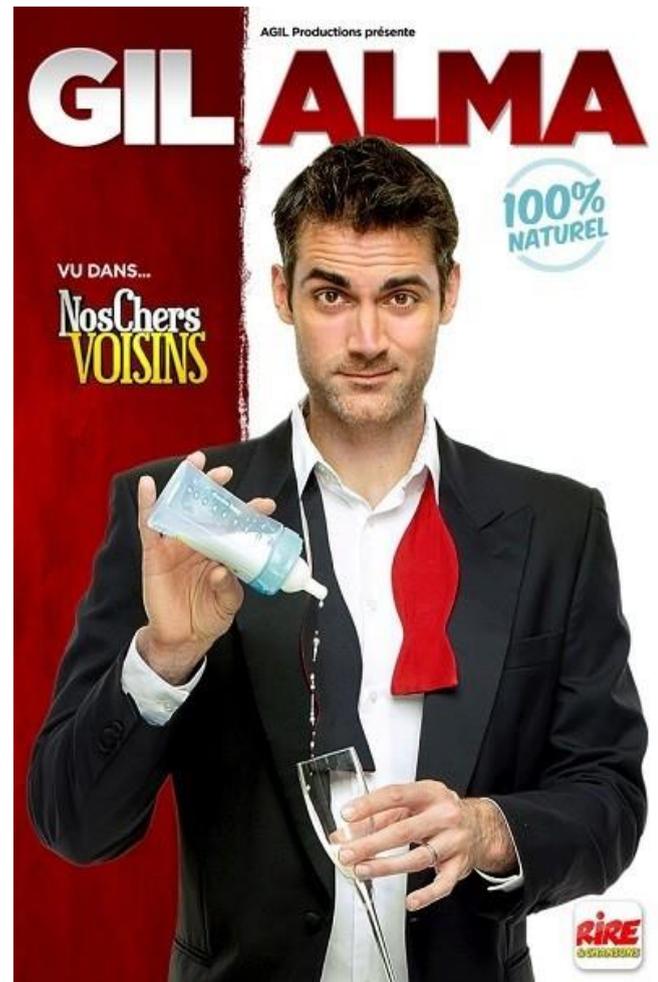
Gratuit pour les moins de 4 ans / 3€ pour les 4-12 ans

100% naturel

Gil Alma est né en 1979 à Montreuil, est un acteur et humoriste français célèbre pour faire rire tous les soirs dans l'émission « Nos chers voisins » où il interprète Alain, un barman immature qui doit gérer ses deux ados dissipés et ses voisins. En parallèle, il réalise ses premiers One Man Show et son dernier bébé : 100% Naturel.

Gil Alma vous reçoit au théâtre comme dans son salon! Un moment interactif pour rire, décompresser ! Un artiste modeste, talentueux, charismatique, généreux, joyeux, touchant. Pas de politique, ni de méchanceté, vous soufflerez en laissant l'actualité morose de côté. Il passe au crible les travers de la vie, joue avec humour du quotidien : travail, mariage, complexes, éducation des enfants, nounou, etc. La routine ! Nous sommes tous parfois à la limite de la crise de nerfs, n'est-ce pas !

En première partie, vous retrouverez Jean-Pierre Valère dans « J'suis pas un comique » où il y en aura pour tous : stand-up, conteur qui bafouille et imitations à couper le souffle.



100% Naturel

Gil Alma

Dimanche 25 mars 2018 à 16h00 à la salle des fêtes

Droit d'entrée : 8€ adhérents / 10€ non adhérents

Gratuit pour les moins de 4 ans / 3€ pour les 4-12 ans

Festival « RECQCORDING - Au carrefour des chansons »

Des spectacles à découvrir, des artistes à écouter, une ambiance feutrée, ce sera les 13 et 14 avril 2018 à l'auditorium de la médiathèque pour le premier festival « RECQCORDING - Au carrefour des chansons ».

Vendredi 13 avril 2018 à 20h30 : Pascal Matot

Dans Bonjour la vie, le spectacle de chansons françaises qu'il propose, Pascal, originaire de Maubeuge, fait la part belle aux tranches de vie, aux histoires, aux personnages qui ont croisé sa vie ou presque. C'est avec tendresse, humour et un brin de nostalgie qu'il raconte les péripéties de sa vie qui sont un peu celles de la vie de tout à chacun. Pascal interprète ses chansons à la guitare ou au piano et les arrangements tantôt pop-rock, tantôt piano-jazz ou encore fait de cordes et cuivres symphoniques vous emmènent dans l'univers de la variété en chanson et de la chanson variée.

Samedi 14 avril 2018 à 20h30 : Daphné Swân

Un regard, naïf et conscient, joueur, qui interroge. Une voix, grave, aérienne, intense, ironique et sincère, en révolte contre l'absurdité du monde. Une musique orientée chanson, façon Jeanne Cherhal, avec une pointe de rock indé et de trip-hop. Un jeu de piano où s'invitent Philip Glass et Trent Reznor. Avec sur scène Eric Navet à la batterie et aux percussions, Daphné Swân raconte les voyages intérieurs et réels, défait les évidences, invite à l'éveil.

Samedi 14 avril 2018 à 22h00 : Amandine Monticot & Morgan Denys

Amandine Monticot, originaire de Rousies, voyage au grès des notes et du rythme du plus loin qu'elle se souvienne. Musicienne dans un premier temps, elle se passionne pour la voix aujourd'hui. Une voix qui mélange à la fois un côté suave, empreint de douceur, et une puissance vocale pleine de caractère.

Morgan Denys, originaire de Mouscron, commence dès le plus jeune âge son apprentissage musical puis la guitare classique. Après dix années, sa passion pour la guitare électrique le pousse à aborder d'autres techniques.

Ensemble, ils vous embarquent pour un voyage poétique et chaleureux dans un univers folk. Détente, simplicité, les deux complices visitent à leur façon les titres incontournables de la chanson française et anglo-saxonne.

Festival « RECQCORDING »

Vendredi 13 et samedi 14 avril 2018 à l'auditorium

Pass deux jours

Droit d'entrée : 3€ adhérents / 6€ non adhérents

Gratuit pour les moins de 4 ans / 3€ pour les 4-12 ans



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 09 février, Date limite de dépôt du bon de commande de l'opération « *Plantons le décor* » (cf. article en page 4).

Le 03 mars, Livraison des commandes de l'opération « *Plantons le décor* » (cf. article en page 4).

Le 14 mars, Nettoyage des fils d'eau de la commune (zones 1 et 2, centre-ville).

Vie Culturelle

Le 03 février, Théâtre « *Marianne dans tous ses états* » à 20h30, Salle des fêtes (Gratuit).

Le 25 février, Café-théâtre « *Hommage à Luis Mariano* » à 16h00, Salle des fêtes (Tarif C).

Du 26 février au 02 mars, Ateliers théâtres avec « *Histoire Ici et Ailleurs* », Auditorium (Tarif C).

Du 05 au 09 mars, Ateliers chansons avec Bougez Rock (Tarif C).

Du 08 au 09 mars, « *Ateliers d'artistes* » avec la venue de l'artiste « Franck Marco » dans les écoles (Gratuit).

Le 20 mars, Journée mondiale de la poésie / Les plus beaux poèmes dans les CM1 et CM2 (Gratuit)

Le 21 mars, « *L'après-midi du conte* » avec le Fil d'Eléa de 14h15 à 16h15, Auditorium (Tarif C).

Le 23 mars, Medi@nice dictée à 16h00, Auditorium (Gratuit).

Le 25 mars, Spectacle « *100% naturel* » à 16h00, Salle des fêtes (Tarif A).

Les 13 et 14 avril, Festival « *Recqording* » avec Pascal Matot le 13 à 20h30, Daphné Swân le 14 à 20h30 et Amandine Monticot & Morgan Denys le 14 à 22h00, Auditorium (Pass 2 jours, Tarif C).

Vie Associative

Les 04 et 08 février, Matches du P.P.C.R.

Les 16, 17 et 18 février, Théâtre Patoisant (respectivement à 20h00, 20h00 et 16h00), Salle des fêtes.

Les 09 et 10 mars, Grande collecte nationale des Restos du Cœur, Grandes et moyennes surfaces participantes.

Le 10 mars, Concert de printemps de l'Harmonie, Salle des fêtes

Les 11 et 25 mars, Matches du P.P.C.R.

Vignettes Stibus

Les 06 février et 06 mars, Distribution de 09h00 à 11h45 (A à L), Mairie.

Les 08 février et 08 mars, Distribution de 09h00 à 11h45 (M à Z), Mairie.

Gardes des infirmiers et infirmières

Le 04 février, Mme Homerin (03.27.66.70.18).

Le 11 février, M. Semaille (06.76.50.33.11).

Le 18 février, Mme Marechal (03.27.68.98.52).

Le 25 février, Mme Bazzo (06.74.17.67.13).

Le 04 mars, Mme Daime (06.21.26.50.33).

Le 11 mars, Mme Villette (06.10.54.75.73).

Le 18 mars, Mme Lobry (03.27.68.90.50).

Le 25 mars, M. Gentile (03.27.68.90.50).

Le 01 avril, Mme Marlier (06.21.66.23.52).

Le 02 avril, Mme Dupont (03.27.67.04.39).

Le 08 avril, Mme Gillard (03.27.65.89.50).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr